

GROUPEMENT D'ACHATS - RÈGLEMENT

Approvisionnement en fioul domestique et granulés bois (pellets)

Commune de Chèvremont – Campagne 2026

Diminuer la facture énergétique et redonner du pouvoir d'achat aux habitants sont les objectifs que les élus se sont fixés. Dans ce cadre, ils proposent aux habitants des tarifs groupés pour la fourniture de fioul domestique et de granulés bois (pellets).

Cette opération est organisée et coordonnée bénévolement par les élus, en dehors de tout service municipal.

Article 1 – Objet de la convention

Il s'agit de satisfaire au meilleur prix les besoins en approvisionnement en fioul domestique et granulés bois (pellets) des habitants intéressés par ce groupement d'achat. Cette convention précise les conditions de mutualisation de commande et votre engagement vis-à-vis du groupement.

Article 2 – Conditions d'inscription

L'inscription est gratuite et ouverte à tous les habitants de la commune.

Pour vous inscrire, retournez ce document complété :

- Par courriel à : energie.chevremont@gmail.com
- En le déposant dans la boîte aux lettres de la mairie, qui se chargera de le réacheminer.

Les élus peuvent décider d'exclure un participant en cas de non-respect de la présente convention.

Article 3 – Sélection des fournisseurs

Une fois les inscriptions clôturées et les volumes estimés établis, les élus négocieront un tarif avantageux auprès des fournisseurs. Le fournisseur proposant les tarifs les plus compétitifs et respectant les critères de qualité retenus sera sélectionné.

Chaque participant sera ensuite recontacté avec l'offre négociée. Il aura alors le choix de :

- Confirmer son intérêt : ses coordonnées seront transmises au fournisseur, qui le contactera directement pour enregistrer la commande ferme, organiser la livraison et convenir du paiement.
- Renoncer à sa commande : sa participation s'arrête à ce stade, sans aucun engagement.

Important : le paiement s'effectue directement entre le client et le fournisseur. Les élus ne sont jamais impliqués dans la transaction financière.

Article 4 – Engagement

Le retour de ce document complété vaut inscription (mais pas engagement) au groupement et acceptation des présentes conditions.

L'engagement de commande ne devient définitif qu'après confirmation par le participant directement auprès du fournisseur (pas avec le retour de ce papier).

Article 5 – Responsabilité

Les élus coordonnateurs ont un rôle exclusivement de facilitateurs : ils mettent en relation les habitants avec le fournisseur afin de bénéficier d'un tarif de groupe. Ils n'interviennent pas dans la transaction commerciale et ne peuvent être tenus responsables du service rendu par le fournisseur, ni d'une éventuelle détérioration du matériel lors de la livraison.

Tout litige devra être traité directement avec le fournisseur. Le participant devra néanmoins en informer les élus coordonnateurs, afin que cela puisse être pris en compte pour les commandes futures.

FICHE DE DEMANDE DE PRODUITS

À RETOURNER AVANT LE 15 MAI 2026

Par courriel energie.chevremont@gmail.com ou en boîte aux lettres de la mairie

- J'ai lu et j'accepte le règlement de groupement d'achat.
 J'accepte que mes coordonnées soient transmises au prestataire retenu si je suis inscrit

NOM et Prénom :

Adresse :

Téléphone (obligatoire) :

Courriel :

Je suis intéressé(e) par une commande de :

	Produit	Volume / Quantité
1	Fioul domestique qualité ordinaire	minimum 500 litres : _____ l
2	Fioul domestique qualité supérieure	minimum 500 litres : _____ l
3	Granulés bois (pellets) – sacs de 15 kg <i>Commande en palettes complètes uniquement (64 à 72 sacs selon fournisseur)</i>	Nombre de palettes : _____
4	Granulés bois (pellets) – en vrac	Tonnage souhaité : _____ t

Rappel : une commande de fioul doit être **supérieure à 500 litres**. Seules les commandes de palettes **entières** de pellets seront prises en compte.

Compte-tenu du contexte international et des prix actuellement très élevés, les propositions peuvent être assez tardives afin d'espérer une baisse de prix selon l'évolution de la situation.

Les livraisons auront lieu avant la période de chauffe de fin d'année.

Fait à : _____ Le : _____	Signature
------------------------------------------------	------------------